

Non agréé

Avenant n°317 du 02 juillet 2008 relatif à la valeur du point

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE TRAVAIL DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR PERSONNES INADAPTEES ET HANDICAPEES DU 15 MARS 1966

ENTRE **LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS ET AMIS EMPLOYEURS ET GESTIONNAIRES D'ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES POUR PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES (FEGAPEI)**
7-9, rue la Boétie - 75008 PARIS

SOP- Snasea

Le **SYNDICAT NATIONAL AU SERVICE DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL (Snasea)**
47 rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS

Le **SYNDICAT GENERAL DES ORGANISMES PRIVES SANITAIRES ET SOCIAUX A BUT NON LUCRATIF (SOP)**
11 bis rue Eugène Varlin – CS 60111 - 75468 PARIS Cedex 10

d'une part,

ET La **FEDERATION DES SERVICES DE SANTE ET SOCIAUX (CFDT)**
47/49, avenue Simon Bolivar - 75950 PARIS CEDEX 19

La **FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS CHRETIENS SERVICE SANTE SERVICES SOCIAUX (CFTC)**
10 rue Leibnitz - 75018 PARIS

Le **SYNDICAT GENERAL ENFANCE INADAPTEE (CFTC)**
10 rue Leibnitz - 75018 PARIS

La **FEDERATION FRANCAISE DES PROFESSIONS DE SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (CGC)**
39, rue Victor Massé - 75009 PARIS

La **FEDERATION DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (CGT)**
Case 538 - 93515 MONTREUIL CEDEX

La **FEDERATION NATIONALE DE L'ACTION SOCIALE (CGT-FO)**
7 passage Tenaille - 75014 PARIS

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Compte tenu du taux d'inflation constatée au cours de la fin de l'année 2007 et de l'année 2008, la valeur du point conventionnel est majorée de 2,15% au 1^{er} janvier 2008.

Article 2

Les dispositions du présent avenant sont applicables sous réserve de leur agrément conformément aux dispositions de l'article L. 314-6 du Code de l'Action sociale et des Familles.

Fait à Paris le 2 juillet 2008 :

La Fédération des Services
de Santé et Sociaux (CFDT)

La Fédération Nationale des Associations
de Parents et Amis Employeurs et
Gestionnaires d'établissements et services
pour Personnes Handicapées Mentales
(FEGAPEI)

La Fédération Nationale des
Syndicats Chrétiens Service
Santé Services sociaux (CFTC)

Le Syndicat National au Service
des Associations du Secteur Social
et Médico-social (Snasea)

Le Syndicat Général
Enfance Inadaptée (CFTC)

Le Syndicat Général des Organismes
Privés Sanitaires et Sociaux à but non
lucratif (SOP)

La Fédération Française des Professions
de Santé et de l'Action Sociale (CGC)

La Fédération de la Santé
et de l'Action Sociale (CGT)

La Fédération Nationale de
l'Action Sociale (CGT-FO)